

THERMOBLOC et DEMI-LINTEAU OPTIBLOC

LA GARANTIE 5 ANS PIECES ET MAIN D'OEUVRE

En sus de la garantie légale, les blocs volets roulants de notre fournisseur-partenaire SPPF bénéficient d'une garantie pièces et main d'oeuvre de 5 ans + 2 ans (pièces) supplémentaires sur les moteurs RS 100 IO et X3D Tymoov RP Security exclusivement.

Bien que prise en charge par SPPF, toute réclamation ou demande d'intervention **devra obligatoirement être formulée à K-LINE** ou **déclarée sur le site sav.k-line.fr.**

Vous devrez également nous préciser : le n° de la commande **K-LINE**, le repère et la ligne de commande du châssis concerné, le n° de série ex : **RON11/42.57 1-11** figurant sur l'étiquette collée sur la lame finale du tablier, le défaut constaté.

La garantie débute à la date de la livraison des blocs volets roulants **par K-LINE.**

Elle s'applique aux blocs volets roulants SPPF installés sur des fenêtres **K-LINE** dans les limites géographiques de la France métropolitaine, à l'exclusion des terres insulaires, exception faite toutefois de la Corse où les délais d'intervention sont majorés de 5 jours ouvrés.

Au titre de cette garantie et sous réserve des cas d'exclusion ci-après, SPPF assure le remplacement ou la réparation de la ou des pièce(s) reconnue(s) défectueuse(s). La garantie comprend également les coûts de main d'oeuvre et de déplacement générés par la réparation sur site ou en usine.

SPPF intervient sur les installations de volets roulants après analyse du dossier technique et dans les 10 jours ouvrés suivant la prise en compte de la demande d'intervention.

SPPF s'engage à effectuer les réparations sur site sous réserve que les conditions techniques le permettent. Si la panne nécessite un retour en usine ou une intervention complémentaire, SPPF Service s'engage à réaliser la réparation dans les 10 jours ouvrés suivant sa première intervention. Ce délai peut être prorogé du délai de fabrication de composants spécifiques et/ou de pièces sur mesure.

La garantie se limite à la réparation des volets roulants, de sorte que SPPF dégage toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, quelle qu'en soit la nature, causé par le mauvais fonctionnement du produit garanti. SPPF dégage également toute responsabilité en cas de dommages liés à l'utilisation du produit.

La garantie SPPF est exclue dans les cas de dysfonctionnement provoqués par :

- L'usure normale des produits ;
- Une utilisation des produits non conforme aux prescriptions d'emploi et/ou impropre à leur destination ;
- Des détériorations dues à des chocs ;
- Une modification des produits par un tiers ;
- L'inobservation des règles d'art, des dispositions normatives et/ou des prescriptions SPPF pour le montage et l'installation des produits ;
- Une négligence ou une carence dans l'entretien des produits ;
- Une cause extérieure et/ou des circonstances qualifiées de force majeure par les tribunaux (incendie, orage, tempête, vent, gel, catastrophes naturelles, grève,...).

La garantie est également exclue si :

- Le numéro de série du volet roulant n'est plus disponible pour avoir été effacé ou supprimé ;
- L'intervention suppose des moyens exceptionnels en cas, notamment, d'inaccessibilité au produit.

Dans tous les cas d'exclusion, SPPF Service pourra intervenir sous réserve de l'acceptation d'un devis.

IMPORTANT : toute intervention injustifiée sera facturée par **K-LINE : 195 € H.T.** (hors pièces).